

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 06 avril 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2022-04-06-16

**Date de la convocation**

01/04/2022

Convoqués : 23

Présents : 16

Représentés : 4

Absents : 3

**OBJET :****Urbanisme**

**Préemption du bien  
immobilier situé 2  
Place du Maréchal  
Leclerc**

L'an deux mil vingt deux, le six avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

**Étaient représentés :** Vincent DAINE par Christine BOURDELLE PATRICE, Richard BENOIT par Sonia DOUAY, Pascale GIRARD par Jean-Noël LECOINTE et Frédéric PINOIT par Gérard LEROY

**Étaient absents :** Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré un porteur de projet commercial intéressé par l'immeuble situé au 2 place du Maréchal Leclerc, que la commune préempte. Compte tenu de l'échange constructif, Monsieur le Maire lui a demandé de confirmer rapidement ses dires par écrit.

La personne est intéressée pour acheter le bien et y développer une activité commerciale. Il souhaite investir et être maître des murs. Une location ne l'intéresse pas. Il est déjà en contact avec quelqu'un prêt à développer une offre de restauration complémentaire et intermédiaire à ce qui existe sur la commune. Il montre son intérêt et son envie de maintenir une activité économique.

Monsieur le Maire proposera au conseil municipal l'accord d'engager des négociations pour la revente du local avec clause dans l'acte notarié pour garantie d'y développer une activité commerciale dans un délai donné.

**Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'engagement des négociations pour la revente du local avec clause dans l'acte notarié pour garantie d'y développer une activité commerciale dans un délai donné

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND

